



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-MOT-078

Déposé le : 08.12.15

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Motion Véronique Hurni et consort au nom de la Commission thématique des pétitions pour que les pétitions ne demeurent plus anonymes

Texte déposé

Le Grand Conseil examine les pétitions qui lui sont adressées ; il est tenu d'y répondre (art. 31 Cst-VD).

Après un examen par le Bureau, les pétitions conçues en termes inconvenants ou injurieux ne sont pas renvoyées à la commission chargée des pétitions. Leur classement sans suite est annoncé au Grand Conseil par le président (106 al. 2 LGC).

Une pétition, recevable selon les critères mentionnés ci-dessus, et munie d'une seule signature, a été déposée au Grand Conseil par courrier et annoncée le 17.02.2015. Elle a été retenue et transmise le jour même à la commission chargée des pétitions.

Dans le cadre du traitement d'une pétition, la commission détermine l'objet de la pétition et arrête ses conclusions (107 al. 1 LGC): – en recueillant tous les renseignements utiles, notamment en sollicitant l'avis de l'autorité concernée ;

– en entendant en règle générale le ou les pétitionnaires ou leurs représentants.

Dans le cadre du traitement de cette pétition, il n'a pas été possible d'entendre le pétitionnaire, qui n'a pas laissé d'adresse, de téléphone, ni de courriel valables. Après recherches auprès de la commune mentionnée dans l'adresse de contact ainsi qu'auprès du SPOP, il n'a pas été possible de contacter et à fortiori de convoquer le pétitionnaire. Les motionnaires souhaitent éviter qu'à l'avenir, de telles pétitions, considérées comme anonymes, puissent continuer à être déposées auprès du Grand Conseil et traitées par la commission des pétitions. Ils demandent que l'art 106 al.2 LGC soit modifié dans ce sens à savoir :

Après examen par le Bureau, les pétitions conçues en termes inconvenants ou injurieux, ou dont le ou les auteurs ne peuvent pas être identifiés, ne sont pas renvoyées à la commission chargée des pétitions. Leur classement sans suite est annoncé au Grand Conseil par le président.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE
- (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

Nom et prénom de l'auteur :

Hurni Véronique

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Trolliet Daniel

Pernoud Pierre-André

Epars Olivier

Ruch Daniel

Germain Philippe

Uffer Filip

Guignard Pierre



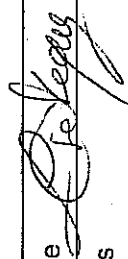
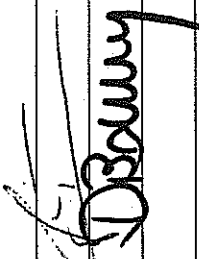
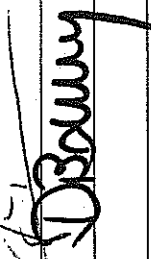

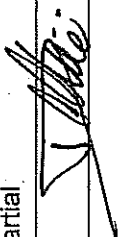







Dupontet Aline

Kappeler Hans Rudolf

Melly Serge

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 1er décembre 2015

Aellen Catherine	Chollet Jean-Luc	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques 	Christen Jérôme	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Christin Dominique-Ella	Epars Olivier 
Aubert Mireille	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Collet Michel	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Cretegnny Gérald	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Cretegnny Laurence 	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Croci-Torti Nicolas	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Glauser Alice
Bonny Dominique-Richard 	Cuéréli Julien	Glauser Nicolas
Bory Marc-André 	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bovay Alain 	Debluë François 	Grandjean Pierre 
Buffat Marc-Olivier	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Michaël	Démétriadès Alexandre	Guignard Pierre
Butera Sonya	Desmeules Michel 	Haldy Jacques
Cachin Jean-François 	Despot Fabienne 	Hurni Véronique
Calpini Christa 	Devaud Grégory	Induni Valérie
Capt Gloria	Dolivo Jean-Michel 	Jaccoud Jessica
Chapalay Albert	Donzé Manuel	Jaquet-Berger Christiane
Chappuis Laurent	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy 
Cherubini Alberto	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chevalley Christine	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 1er décembre 2015

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Rydlø Alexandre
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Pillonet Cédric	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Podio Sylvie	Stürner Felix
Manzini Pascale	Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Tosato Oscar
Matter Claude	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Melly Serge	Richard Claire	Venezelos Vassilis
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Voilet Claude-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Miéville Michel	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Ruch Daniel	Züger Eric